



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 18 décembre

Dérogation au travail dominical pour les dimanches du 24 et 31 décembre 2023

En raison des attentes particulières de la clientèle pendant les fêtes de fin d'année, les commerces de détail souhaitent ouvrir leurs magasins les 24 et 31 décembre, en vue des préparatifs des réveillons.

Considérant l'intérêt pour le public d'une ouverture la veille des fêtes de fin d'année, et en concertation étroite avec les partenaires sociaux, François Ravier, préfet de la Savoie, a autorisé, par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2023, l'ouverture des commerces de détail et le travail des salariés les dimanches 24 et 31 décembre 2023 sur l'ensemble du département.

Les salons de coiffure devant répondre aux mêmes besoins du public, ils sont également autorisés par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2023, à ouvrir et employer leur personnel, les dimanches 24 et 31 décembre 2023, sur l'ensemble du département de la Savoie. De ce fait, l'arrêté du 6 octobre 1936 prescrivant la fermeture au public des salons de coiffure sur la commune de Chambéry est exceptionnellement suspendu, ces deux dimanches.